

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE VALS LES BAINS



DELIBERATION n°2024.14

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 AVRIL 2024

### Nombre de conseillers :

En exercice :	27
Absent :	01
Présents :	23
Procurations :	03
Votants :	26

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE le ONZE, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'AVRIL, sous la présidence de Madame Françoise CHASSON, Première Adjointe de la Commune.

**Présent(e)s :** Michel CEYSSON – Françoise CHASSON – Francis CLUTIER - Marie EL FARKH – Vincent MOUNIER - Brigitte SOUCHE – Laurent LEWANDOWSKI - Françoise VOLLE – Patrick ARCHIMBAUD - Anne VENTALON – Eric JOURET Robert LACROTTE – Peggy BROU – Aurélien ROUSSET – Marjorie LAJOIE – Claudia BRET – Irène GALIBERT – André SAUZON – Martine BUREL – Michel ESCHALIER – René MONTREDON – Christine GIBAUD – Laurent TOUZET

**Procurations :** Franck REVEL à Eric JOURET, Mélody FERRERO à Francis CLUTIER, Nicole TOGNETTY à Françoise CHASSON - **Absent :** Laurent FAURE - **Secrétaire de séance :** Peggy BROU

### **Affaires financières : Emprunt globalisé pour 2024 – Autorisation**

Pour l'équilibre de la section d'investissement, le Budget Primitif 2024 fait apparaître un besoin de financement par emprunt à hauteur de 600.000 €.

L'emprunt sera mobilisé au fur et à mesure des besoins après notamment l'utilisation de la ligne de trésorerie.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De recourir à l'emprunt à hauteur maximum de 600.000 €,
- D'autoriser le Maire à signer le ou les contrats de prêts à intervenir et à faire toutes les démarches nécessaires dans la mise en œuvre de la présente décision.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à la MAJORITE des membres présents et/ou représentés, moins 2 CONTRE (Mme GIBAUD et M. MONTREDON) cette proposition.

Pour extrait certifié conforme

Vals les Bains, le 12 avril 2024

Pour le Maire  
La Première Adjointe

  
Françoise CHASSON



« Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en  
Sous-Préfecture de Largentière le 15 AVR. 2024  
et de sa publication à la même date »